



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt et un le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 17 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoints, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSO, M. RIMARK, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme DUBOURG, Mme THEUIL, Mme BAYLE, Mme HOLGADO, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. GADRAT, Conseillers Municipaux.

Etait excusée et représentée par pouvoir:

Mme LUCKHAUS à Mme SARRAUTE

Etaient absents:

M. ELIAS, Mme BAUDERE, M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GRANGEON est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

38 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - ATTRIBUTIONS

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Dans le cadre de sa participation à la vie associative, la Ville de Blaye apporte son concours par le biais de subventions. Dans cette optique, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à :

- A attribuer des subventions selon le tableau ci-dessous ;
- A prévoir les dépenses correspondantes à l'article 6574 du budget de la commune ;
- A prévoir les dépenses des subventions exceptionnelles à l'article 6748 du budget de la commune.

DENOMINATION	Ordinaires allouées	Exceptionnelles allouées	Ordinaires allouées	Exceptionnelles allouées
Budget	2020		2021	
CULTURE				
ACTEURS DE LA CITADELLE			500,00 €	
AFOULKI	500,00 €		500,00 €	
AU FIL DES MOTS	150,00 €		150,00 €	
BLAYE - MACIN (comité de jumelage)	350,00 €	350,00 €		
BLAYE-TARREGA (comité de jumelage)	700,00 €			
BLAYE-ZULPICH (comité de jumelage)	700,00 €			
CHANTIERS THEATRE DE BLAYE ET DE L'ESTUAIRE (LES)	7 000,00 €		4 000,00 €	
CHORALE JAUFFRE RUDEL	800,00 €		800,00 €	
CINEMAS DE PROXIMITE DE LA GDE (association)	710,00 €		693,00 €	
CONSERVATOIRE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE	500,00 €	500,00 €		
D'ICI DANSE			1 000,00 €	
LA COCARDE BANDAS33 BLAYE			2 500,00 €	2 500,00 €

ORCHESTRE HARMONIE BLAYE CARS	1 800,00 €		1 800,00 €	
PAYS DE BLAYE ET DE BRESSE AP2B (association)			500,00 €	
PHILATELIQUE (association)	300,00 €			
PREFACE (association)	7 000,00 €			
RENCONTRES MUSICALES de Haute Gironde	1 500,00 €		2 500,00 €	
THEATRE DES GRÔLES	300,00 €			
UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE	550,00 €		550,00 €	
VALERIANE (LA)			2 500,00 €	
Sous-total	22 860,00 €	850,00 €	17 993,00 €	2 500,00 €
DIVERSES				
AMICALE DES USAGERS DU TRAIN	250,00 €		300,00 €	
AMIS du MUSEE MILITAIRE (association)	600,00 €		600,00 €	
BLAYE BORDEAUX RAIL (comité)	400,00 €		- €	
CHATS DE BLAYE (association)	500,00 €		700,00 €	
CŒUR JOYEUX (LES)	600,00 €		600,00 €	
DEFENSE DES SITES ET DES HABITANTS DE LA HTE GDE (association)	150,00 €		150,00 €	
FNACA (comité cantonal)	200,00 €		200,00 €	
OCCE 33 - Ecole Rosa Bonheur (voyage)	- €			3 020,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERES DE LA HTE GDE	250,00 €			
SAUVAGINIERS de L'ARRONDISSEMENT du BLAYAIS (association des)	150,00 €			
USAGERS DU PORT DE BLAYE	200,00 €		200,00 €	
Sous-total	3 300,00 €		2 750,00 €	3 020,00 €
CARICATIVES				
ADAPEI - Section de Haute Gironde	500,00 €		500,00 €	
DON DU SANG (association)	500,00 €		500,00 €	
F.N.A.T.H intercantonale	200,00 €		200,00 €	
JARDINS PARTAGÉS	300,00 €	1 000,00 €	300,00 €	200,00 €
LES CLOWNS STHÉTHOSCOPES			390,00 €	
Protection Civile du Libournais		500,00 €		
RELAIS (association)	1 800,00 €		1 800,00 €	
RESTAURANTS DU CŒUR (les) (dont repas solidaires 700€)	2 400,00 €		2 400,00 €	
SECOURS CATHOLIQUE	530,00 €		600,00 €	
SECOURS POPULAIRE	1 000,00 €		1 000,00 €	500,00 €
VIE LIBRE (association) (la soif d'en sortir)	500,00 €			
Sous-total	7 730,00 €	1 500,00 €	7 690,00 €	700,00 €
SPORT				
AMICALE LAIQUE DE BLAYE	4 500,00 €		4 500,00 €	
AERoclUB DE MARCILLAC		350,00 €	- €	100,00 €
BLAYE NAUTIQUE	2 500,00 €		2 500,00 €	
CITATROUILLE			800,00 €	
FILS DE ROLAND (LES)	4 000,00 €		4 000,00 €	
HG GRENN BIKE			- €	500,00 €
JUMPING DE BLAYE			20 000,00 €	
RANDO PEDESTRE DU BLAYAIS	400,00 €		300,00 €	
STADE BLAYAIS OMNISPORT	50 000,00 €		50 000,00 €	
Sous-total	61 400,00 €	350,00 €	82 100,00 €	600,00 €
TOTAL	95 290,00 €	2 700,00 €	110 533,00 €	3 800,00 €

La commission n°1 (Education-restauration/ Affaires Militaires/ Service Population) s'est réunie le 11 mars 2021 et a émis un avis favorable.

La commission n°5 (Médiation Citoyenne / Aménagement Public De Proximité) s'est réunie le 15 mars 2021 et a émis un avis favorable.

La commission n°2 (Culture / Tourisme/ Unesco/ Jumelages/ Animation Patrimoniale) s'est réunie le 11 mars 2021 et a émis un avis favorable.

La commission n°4 (Sport/ Jeunesse/ Vie Maritime/ Gestion Des Salles) s'est réunie le 8 mars 2021 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 29/03/21
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20210323-64400-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

